

CHS-CT du 15 juin 2012 : Cité administrative, PRS, Place Occitane, Isle-en-Dodon, ...

Deuxième CHS-CT depuis la mise en place de cette nouvelle instance. Rappelons que désormais outre les questions d'Hygiène et Sécurité, les Conditions de travail sont aussi de la compétence de ce comité.

Projet de création de la nouvelle entrée au bâtiment G de la Cité Administrative de Toulouse

La CGT avait exigé que ce point figure à l'ordre du jour de ce CHS-CT 31. Cette réorganisation concerne l'ensemble des agents DGFIP en poste à l'accueil commun de la Cité qui vont voir leurs conditions de travail considérablement modifiées tant au niveau des espaces de travail, de l'ergonomie des postes que des conditions d'accueil des usagers.

La DRFIP 31 a porté à la connaissance du CHS-CT que le projet n'était pas totalement finalisé à ce jour notamment en ce qui concerne la question de savoir si l'on transfère la totalité de l'équipe d'accueil ou une partie seulement.

Les élus CGT ont dénoncé l'absence d'une réelle concertation « infra DGFIP » sur ce sujet afin de débattre de l'ensemble de la problématique.

Le Président du CHS-CT a proposé la tenue d'un CHS « spécial Cité » en septembre réunissant l'ensemble des autorités administratives concernées par ce projet, les représentants des personnels ainsi que l'Inspecteur Sécurité et Santé au travail (ISST) afin de faire un point précis.

Les travaux, initialement prévus en septembre, devraient débuter en 2013.

La CGT a vivement regretté que la Direction Départementale des Territoires en charge du projet avec la Préfecture n'ait pas répondu à l'invitation du Président du CHS afin de participer aux débats.

SOMMAIRE

**Entrée Cité administrative
Projet immobilier Place Occitane
Incident PRS - Domaines
Réinstallation trésorerie Isle-en-Dodon
Mirail
Luchon
Carnes**

Toulouse, le 20 juin 2012

Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne
Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane
31039 Toulouse cedex
<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>
cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

Les élus CGT avaient préalablement rencontré les personnels concernés par ces projets et porté leurs revendications.

Voici les réponses apportées par la DRFIP 31 à l'ensemble des questions posées.

S'agissant des nuisances sonores récurrentes, il sera fait un rappel aux règles initialement fixées concernant le respect des « plages de bruit ».

S'agissant de la création d'une infirmerie, la DRFIP a précisé qu'un « point de consultation » serait créé au rez-de-chaussée.

Enfin, concernant le changement des fenêtres après la phase de désamiantage, la DRFIP a affirmé qu'il n'y avait pour l'instant aucun projet en ce sens.



L'ISST a rendu un avis technique le 7 mai (avis transmis après le CHS-CT) entre autres sur les surfaces de bureau, et qui fait état de toutes les préconisations nécessaires en ce qui concerne la totalité des services concernés. **Dans son rapport, l'ISST attire l'attention de la DRFIP sur le fait qu'une quarantaine de postes de travail ont une surface brute comprise entre 7,8 et 8,06 m² (norme RGPP: 12 m² brut / agent). Par ailleurs, il préconise, lorsque cela est possible, la création de postes de travail de 2 agents.**



Sur l'amiante, l'ISST attire l'attention de la Direction à se conformer au Dossier Technique Amiante (DTA) mais précise « l'absence de mention d'un élément dans le DTA ne permet pas de conclure avec certitude à l'absence d'amiante dans ce dernier. »

Installation du service des pensions au 2° étage

La DRFIP a « pris note » des revendications concernant **les vestiaires individuels ainsi que le traitement acoustique des bureaux.**

S'agissant de l'installation des agents qui seraient amenés à renforcer ce service, elle se ferait dans la « zone de réserve d'espace » voisine.

Installation du service dépense Etat au 3° étage



La DRFIP a annoncé que la date de l'installation définitive des agents serait fixée après la réunion du comité de gestion du site, fin juin.

La DRFIP a pris note du souhait des agents relatif à des postes de travail à 2 au lieu de 3.

Par ailleurs, il a été précisé que, sauf « cas particulier », **il n'est pas prévu de changement du mobilier. C'est toute la logique ergonomique de la DRFIP 31 !**

L'ISST a appuyé la revendication concernant l'archivage : une solution doit être trouvée.

S'agissant de l'amiante dans le trou du placard, l'ISST a confirmé qu'il n'y avait aucun risque pour les personnels.

Installation des services Chorus CSP-SFACT au 3° étage.

S'agissant du nombre d'agents figurant sur les plans (22 au lieu de 24 budgétés) la Division Immobilière a indiqué qu'elle avait pris les chiffres communiqués par la Division des Ressources Humaines ...Ce point sera précisé lors du CTL du 3 juillet.

Les revendications relatives aux armoires ont été prises en compte.

S'agissant de la visite des locaux, le service immobilier se tient à la disposition des Agents. Selon lui, une visite après travaux de désamiantage serait plus « opportune », avant ou après l'installation des nouvelles cloisons, afin que les personnels se rendent compte des espaces attribués à leur service.

Installation du service des domaines au 4° étage

L'installation de l'ensemble des agents des services des domaines et du pôle de Gestion des Patrimoines Privés (GPP) se ferait en novembre ou décembre 2012. En ce qui concerne le GPP, «l'idée» serait d'installer ce service au 2° étage...dans un espace «réserve» qui commence à être promis à beaucoup de personnes. L'exigence de places de parking suffisantes a été prise en compte. La DRFIP a indiqué qu'une rencontre était prévue prochainement avec les chefs de services.

Incidents PRS - Domaines



Le 7 mai dernier, un accident est intervenu au bâtiment C de la Cité Administrative dans les services du Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS), suite à des infiltrations d'eau de pluie.

Les élus CGT du CHS ont interpellé la DRFIP afin qu'elle prenne des mesures immédiates afin de garantir la sécurité des personnels de ces services.

La société SOCOTEC a été saisie afin d'effectuer des opérations de contrôle ainsi qu'une vérification poussée des installations électriques.

Cette société a remis son rapport à la DRFIP le 14 juin.

L'analyse technique fait apparaître que les infiltrations d'eau altèrent de manière irrémédiable la toiture terrasse. Pour autant, les risques d'effondrement des faux plafonds et plafonds sont exclus.

Les infiltrations d'eau ruissellent à proximité immédiate des canalisations électriques et peuvent conduire à des dysfonctionnements.

Ce rapport conclut à la nécessité d'une intervention urgente au niveau des installations électriques.

La CGT va tout mettre en œuvre afin de contraindre la DRFIP à réaliser les travaux préconisés, tant au niveau électrique qu'en ce qui concerne l'étanchéité, dans les plus brefs délais.

Dernière minute

Suite à une nouvelle interpellation de la CGT Finances Publiques, un autre rapport de la SOCOTEC est communiqué le 19 juin. Ce dernier fait état de cinq observations un peu plus inquiétantes que les précédentes.

Déménagement de la trésorerie de l'Isle-en-Dodon

La DRFIP a été interpellée au sujet du déménagement de la Trésorerie de l'Isle en Dodon au 1° septembre dans les locaux du SIVOM de cette commune et sur le fait que ce projet n'ait jamais été porté à la connaissance du CHS CT 31. Enfin aucune communication n'a été faite par la DRFIP en «amont» du dossier.

Après quelques secondes d'hésitation la DRFIP a reconnu que cela était ...un oubli !!

Le décret 2011-774 a modifié les obligations des administrations de l'Etat en matière de protection de la santé et de la sécurité des agents.

Désormais, le champ de compétence des CHS a été élargi aux conditions de travail avec obligation de présenter tout projet de réaménagement des locaux entraînant une modification des conditions de travail des personnels **quel qu'en soit le nombre.**



Cet oubli témoigne du fait que la DRFIP 31 n'a pas tout à fait pris la mesure de l'importance de ces sujets qu'elle appréhende, dans ce cas précis, avec une rare désinvolture et ce, malgré l'affichage autour des DUERP, des espaces de dialogue, de la prévention des risques psycho - sociaux et de la constitution récente d'une «mission chargée des conditions de vie au travail»...

La CGT a toujours fait des conditions de travail un de ses axes revendicatifs prioritaires.

La CGT va exiger, dans les prochains jours, la convocation d'un CHS Spécial «L'Isle en Dodon» avant l'installation définitive de ce service.

Visite du site du Mirail

Lors de la visite du site du Mirail, il a été relevé un certain nombre de points sur lesquels une amélioration est attendue par les personnels.

Voici les réponses apportées par la cellule immobilière aux principaux points relevés.



Le 13 juin, la pièce défectueuse de la porte d'entrée du site a été changée.
Une amélioration de la signalétique afin de mieux orienter les usagers vers la caisse va être mise en place. Un point sera fait dans 6 mois.
Il est prévu l'achat de tables réglables en hauteur afin d'améliorer les conditions de travail des agents du courrier.
La DRFIP a pris contact avec l'entreprise CASINO afin d'apporter une solution au problème des odeurs de poubelles et de gasoil des camions d'approvisionnement de la grande surface.

Le parking des personnels a retrouvé sa pleine capacité (suppression des bungalows).

En ce qui concerne son extension, celle-ci est subordonnée au résultat de l'étude faite par le «Grand Toulouse» sur la partie de terrain concernée et qui doit être connue d'ici la fin du 1^{er} semestre.

Enfin, s'agissant de la restauration collective, une consultation de l'ensemble des agents du site va être organisée sur la base de 2 propositions : restauration à la Douane (DNCE) **avec** création d'un coin « repas convivialité » sur le site **OU** réactivation du système existant (Liaison froide, pas de cuisine sur place) avec une proposition tarifaire.

Visite du site de Luchon

Lors de la visite du site, l'ISST a constaté un certain nombre de manquements à la réglementation : absence de production de documents relatifs à la vérification des installations électrique, de la chaudière, de l'entretien de l'ascenseur...

Par ailleurs, il a été mis en évidence qu'il n'existait pas de document unique d'évaluation et de prévention des risques professionnels (DUERP) pour ce site, **ce qu'ont dénoncé les élus CGT.**

La cellule immobilière s'est engagée à régler « tout ce qui pouvait l'être » d'ici fin...juin 2012. Par ailleurs, s'agissant d'un immeuble géré par la commune, un rendez-vous sera pris avec le Maire afin de faire un point précis sur ce bâtiment et envisager des actions.



Site des Carmes

L'Administration a fait une étude sur les potentialités (surfaces utilisables, normes,) de l'immeuble des Carmes afin de décider ou non de sa rénovation. **Les résultats doivent être connus d'ici ...fin juin 2012.**

L'étude ergonomique est terminée et un **CHS particulier est envisagé en septembre ou octobre 2012 sur ce sujet.**

Vos représentants CGT Finances Publiques 31 au CHS-CT

Alain PRANDO : alain.prando@dgfip.finances.gouv.fr

Jean-Marc SERVEL : jean-marc.servel@dgfip.finances.gouv.fr

Patrick PLANCASSAGNE : patrick.plancassagne@dgfip.finances.gouv.fr